



Analyse interprétative des avis reçus

Tendances générales

La majorité des membres ayant répondu (80%) se positionne clairement contre la suppression de la valeur locative et l'introduction d'une taxe sur les résidences secondaires.

Arguments en faveur du NON

- Perte des déductions fiscales (frais d'entretien, rénovation, dettes hypothécaires).
- Risque d'un nouvel impôt immobilier ou sur les résidences secondaires introduit par les cantons.
- Ralentissement de la rénovation énergétique et de la modernisation du parc immobilier.
- Réforme jugée mal conçue, créant des inégalités selon les cantons.
- Crainte d'une charge fiscale accrue pour les propriétaires.

Arguments en faveur du OUI

- Suppression d'un impôt considéré comme absurde car basé sur un revenu fictif.
- Simplification administrative en supprimant des calculs complexes et des contrôles.
- Confiance dans la déclaration du canton du Valais de ne pas introduire de nouvel impôt sur les résidences secondaires. A tout le moins l'espoir de gagner du temps.

Conclusion

Globalement, la tendance parmi les membres consultés est largement défavorable au projet. Les partisans du NON soulignent surtout la perte d'avantages fiscaux et le risque d'alourdir la charge des propriétaires. Les avis favorables au OUI mettent en avant la suppression d'un impôt jugé artificiel et une simplification administrative. Le débat révèle donc une opposition forte au projet, mais aussi une sensibilité à la dimension de principe liée à la nature de la valeur locative.